

# PLAFONDS DE RESSOURCES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020

Pour les demandes de logement social

A comparer au revenu fiscal de référence 2018

CATEGORIE DE MENAGE							
	1	2	3	4	5	6	
	Une personne	deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion de jeunes ménages	Trois personnes ou une personne seule avec un enfant à charge ou jeune ménage sans personne à charge	Quatre personnes ou une personne seule avec deux enfants à charge	Cinq personnes ou une personne seule avec trois enfants à charge	Six personnes ou une personne seule avec quatre enfants à charge	Par personne supplémentaire
Plafond PLS (1,3 x plafond PLUS)	27 131 €	36 231 €	43 571 €	52 601 €	61 879 €	69 737 €	7 778 €
Plafond PLUS	20 870 €	27 870 €	33 516 €	40 462 €	47 599 €	53 644 €	5 983 €
Plafond PLAI	11 478 €	16 723 €	20 110 €	22 376 €	26 180 €	29 505 €	3 291 €
Réservation préfectorale – MDES (ménage en difficultés économique et sociale)							
MDES – RP Plafond public prioritaire (60% plafond PLUS)	12 522 €	16 722 €	20 110 €	24 277 €	28 559 €	32 186 €	3 590 €

**PLS** : prêt locatif social (Les logements financés en PLS sont destinés à des ménages aux revenus trop élevés pour bénéficier des habitations financées par le Prêt locatif à usage social (PLUS), mais pas assez élevés pour le secteur intermédiaire et le marché libre)

**PLUS** : prêt locatif à usage social (principal dispositif, donne lieu à des aides spécifiques : subvention de l'état, taux de T.V.A. réduit, ...)

**PLAI** : Prêt locatif aidé d'intégration (permet de financer des logements destinés aux ménages qui rencontrent des difficultés d'insertion)